

Je suis psychologue à l'éducation nationale dans le second degré. Une de mes missions consiste à informer et conseiller les élèves et étudiants sur les formations du supérieur et l'utilisation de la plateforme Parcoursup.

Je me suis aperçue que les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'académie de Limoges (Limousin) exigeaient sur Parcoursup un certificat de vaccination anti COVID à l'entrée en formation en se référant à la loi du 5 août 2021 alors que celle-ci a été suspendue par décret du 13 mai 2023 <sup>(1)</sup>.

J'ai écrit aux IFSI du Limousin et au rectorat de Limoges via la plateforme pour leur demander de corriger rapidement cette fausse information.

Le rectorat m'a répondu que les rectifications ont été faites pour les IFSI de l'académie de Limoges, ce qui est exact. Depuis quelques jours il n'est plus mentionné d'obligation vaccinale anti COVID mais une recommandation (ce qui est déjà trop, je vous l'accorde...).

En revanche dans les autres académies, les informations délivrées sur Parcoursup sont très inégales selon les IFSI : certains exigent un certificat de vaccination anti COVID à l'entrée en formation (en se référant ou pas à la loi qui a été suspendue), d'autres recommandent cette vaccination, tandis que certains n'en font pas mention <sup>(2)</sup>.

Je ne suis pas juriste mais je suppose que la divulgation de cette fausse information ou exigence abusive au sujet de la vaccination COVID est illégale.

En tous cas, elle m'apparaît intolérable car elle incite les candidat(e)s aux IFSI à se faire injecter avec un produit expérimental manifestement inefficace et aux effets indésirables graves de plus en plus avérés alors qu'aucune loi ne l'exige aujourd'hui !

Il est important d'avoir 3 choses à l'esprit pour mesurer l'ampleur des conséquences de la divulgation de cet abus sur Parcoursup :

1/ Tous les élèves de terminale et étudiant(e)s qui veulent postuler pour devenir infirmier(e)s doivent utiliser la plateforme Parcoursup : en 2021, les 365 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ont reçu plus de 689 000 dossiers de candidatures sur Parcoursup <sup>(3)</sup>.

2/ Les fiches de présentation des formations sur la plateforme Parcoursup sont accessibles à tous et les candidats sont invités à en prendre connaissance scrupuleusement afin de formuler des vœux en conscience et pour bien préparer leur lettre de motivation.

3/ Les fiches de présentation sur Parcoursup sont consultables depuis le 20 décembre 2023 et les candidats peuvent formuler leurs vœux depuis le 17 janvier.

**Il m'apparaît nécessaire que non seulement les IFSI concernés retirent au plus vite cette demande d'attestation de vaccination COVID mais aussi qu'une autorité politique (ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par exemple) communique un rectificatif officiel et rappelle que la loi concernant l'obligation de vaccination COVID est suspendue depuis des mois et qu'AUCUN étudiant, quelle que soit la filière envisagée, ne doit subir de quelconque pression pour être Vacciné.**

**Sources :**

(1) **Décret de suspension de la loi relative à l'obligation vaccinale anti COVID :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047542116>

(2) **Exemples de présentations de formations en IFSI sur Parcoursup (regarder en fin de présentation) :**

1. *Exemples fiches IFSI exigeant une attestation VACCINATION COVID en référence à la loi du 5 août 2021 :*

[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g\\_ta\\_cod=23076&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=23076&typeBac=0)  
[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g\\_ta\\_cod=23018&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=23018&typeBac=0)

2. *Exemples fiches IFSI exigeant une attestation VACCINATION COVID sans référence à la loi :*

[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g\\_ta\\_cod=23249&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=23249&typeBac=0)  
[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g\\_ta\\_cod=25255&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=25255&typeBac=0)

3. *Exemples fiches IFSI conseillant la VACCINATION COVID :*

[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?q\\_ta\\_cod=23157&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?q_ta_cod=23157&typeBac=0)  
[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?q\\_ta\\_cod=23155&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?q_ta_cod=23155&typeBac=0)

4. *Exemples fiches IFSI sans mention du Vaccin COVID :*

[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g\\_ta\\_cod=23031&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=23031&typeBac=0)  
[https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g\\_ta\\_cod=23095&typeBac=0](https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=23095&typeBac=0)

(3) **Sélection en IFSI sur Parcoursup :**

<https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220701257.html>